

AVENANT N°2

A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE « Entre terre et mer » CONCERNANT LE QUARTIER DES PROVINCES

Article 1 : Parties à l’avenant3

Article 2 : Identification de la convention initiale.....4

Article 3 : Modifications successives4

Article 4 : Objet de l’avenant4

Article 5 : Modifications de la convention initiale.....4

Article 6 : Date d’effet et mesure d’ordre.....25

Article 7 : Annexes25

Selon l'instruction du directeur général de l'ANRU du 23 décembre 2009 sur les principes de délégation de signature donnée aux délégués territoriaux et, dans le respect du règlement général d'intervention de l'ANRU, le présent avenant relève d'un **avenant local**.

Une fiche d'impact sera envoyée au directeur général et diffusée aux partenaires nationaux pour information dans un délai d'un mois après la signature de l'avenant.

Article 1 : Parties à l'avenant

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, établissement Public Industriel et Commercial de l'Etat, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 453 678 252 , dont le siège est à Paris (6e), 69 bis rue de Vaugirard, 75 006 Paris,
Ci- après dénommée l'ANRU ou l'Agence,

Représentée par le Préfet de la Manche, Délégué territorial de l'ANRU,

ET :

La communauté urbaine de Cherbourg, représentée par son Président,

ci après dénommé le porteur de projet,

ET :

Presqu'île Habitat, représentée par son Président,
La ville de Cherbourg-Octeville, représentée par son Maire,
La SA HLM Cités cherbourgeoises, représentée par son Président,
La SHEMA, représentée par son Directeur général,

ci après dénommé les maîtres d'ouvrages

ET :

La Région Basse-Normandie, représentée par son Président,

Ci-après dénommée la Région,

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par sa Directrice régionale,

Ci-après dénommée la CDC

La Foncière Logement, représentée par son Président

Ci-après dénommée la Foncière Logement

Les parties ont convenu de ce qui suit :

Article 2 : Identification de la convention initiale

Convention pluri-annuelle de la Communauté urbaine de Cherbourg sur le quartier des Provinces (Cherbourg-Octeville) signée à Cherbourg-Octeville le 12 février 2007.

Article 3 : Modifications successives

N° de l'avenant	Date signature avenant	Nature de l'avenant	Nature des modifications
0	10 juin 2009	Avenant plan de relance	Abondement de l'enveloppe financière sur les familles reconstruction, réhabilitation et AQS
1	10 juillet 2009	avenant	Evolution du programme de la convention afin d'intégrer les conclusions de l'étude stratégique des Provinces Intégration de la fongibilité entre opérations Finalisation de la reconstitution de l'offre

Article 4 : Objet de l'avenant

- Mise en conformité de la convention initiale signée le 12/02/2007 avec la convention type validée par le Conseil d'Administration de l'ANRU le 28 Avril 2010
- Modification de la reconstitution de l'offre dans une logique de respect des délais de réalisation et d'une meilleure répartition des PLUS et PLUS-CD au sein des opérations
- Nouvelle répartition de l'enveloppe financière liée à la surcharge foncière au sein de la reconstitution de l'offre
- Intégration de la fongibilité entre opérations physiques d'une même opération financière (concerne les familles 2, 5, 6, 7 et 8)
- Redéploiement d'une opération de résidentialisation (Bassigny) en trois opérations distinctes afin d'intégrer la réalisation de conteneurs enterrés
- Augmentation de 12 mois de la durée de deux opérations d'ingénierie consacrées aux équipes intégrées de la CUC et de la Ville de Cherbourg-Octeville
- Redéploiement à hauteur de 50% d'une économie financière dégagée sur la famille 1 (démolition)
- Intégration de la fusion de deux bailleurs : Presqu'île Habitat (principal bailleur) et la SEMIAC (bailleur concerné par une opération de réhabilitation + AQS + résidentialisation)

Article 5 : Modifications de la convention initiale

La convention mentionnée à l'article 2 du présent avenant et modifiée par les avenants successifs listés à l'article 3 du présent avenant est modifiée dans les conditions ci- après :

Article 5.1 : L'article 1 du titre II de la convention – « le contenu du projet urbain » – est modifié comme suit :

Le projet porte sur :

- la démolition de 414 logements ;
- la reconstruction de 399 logements, dont 244 PLUS-CD ;
- la réhabilitation de 2993 logements ;
- la résidentialisation de 1582 logements ;
- la rénovation de halls pour 2789 logements ;
- la réalisation de travaux d'aménagement d'espace public, et notamment la création d'une place traversante dans la ZAC des Bassins ;
- la démolition d'un équipement public pour permettre la construction d'un nouvel équipement (centre social dans sa partie ancienne école) ;
- la réhabilitation d'équipements publics (écoles, ancienne bibliothèque annexe) ;
- la restructuration d'équipements publics (Espace social des Provinces, pôle socio-culturel de l'Amont-Quentin) ;
- la création d'équipements publics (crèche, pôle d'art contemporain)
- des actions d'ingénierie et de conduite de projet.

Les autres termes de l'article 1 restent inchangés.

Article 5.2 : Les sous-articles de l'article 4 du titre III de la convention – « Les opérations approuvées par l'ANRU » – sont modifiés comme suit :

A la fin de l'article 2.3 du titre II de la convention – « Les maîtrises d'ouvrage d'opération », il est ajouté un paragraphe ainsi rédigé :

« Compte tenu de la dissolution de la Société d'Economie Mixte Immobilière de l'Arrondissement de Cherbourg (SEMIAC) prononcée le 01 décembre 2010 et de la transmission de son patrimoine à Presqu'île Habitat, office public de l'habitat de la Communauté urbaine de Cherbourg, les opérations conventionnées sous la maîtrise d'ouvrage de la SEMIAC sont transférées sous la maîtrise d'ouvrage de Presqu'île Habitat au sein de la convention. Les enveloppes financières correspondantes sont attribuées à Presqu'île Habitat.

Article 5.3 : Les sous-articles de l'article 4 du titre III de la convention – « Les opérations approuvées par l'ANRU » – sont modifiés comme suit :

- **L'article 4.1 du titre III de la convention – «L'intervention de l'ANRU sur l'ingénierie de projet » – est modifié comme suit :**

Le projet a privilégié la qualité des études préalables, dans l'objectif de définir un projet urbain ambitieux à échéance 10-15 ans.

Cette volonté se traduit par une prédominance des études portant sur l'ensemble du périmètre du projet de rénovation urbaine.

Les évolutions de ce projet sont également prises en compte par le biais d'une étude stratégique sur les Provinces.

D'autre part, des études traitent des aspects plus qualitatifs des projets : la résidentialisation et la prise en compte de l'environnement.

Enfin, le pilotage de l'opération est renforcé par un apport en interne et en prestation externe, afin d'assurer la cohérence entre conception et mise en œuvre du projet ; la durée de prise en charge des équipes dédiées sous maîtrise d'ouvrage Ville et Communauté urbaine est ainsi prolongé de 12 mois dans le cadre de l'avenant n°2.

Les opérations d'ingénierie de la convention sont détaillées ci-dessous dans le détail par famille de l'annexe financière.

- **L'article 4.2 du titre III de la convention – «L'intervention de l'ANRU sur l'ingénierie de projet » – est modifié comme suit :**

Démolition

414 logements sont démolis par Presqu'île Habitat sur un site très délimité (le quartier de l'Amont-Quentin), afin de provoquer une modification immédiate de la perception du quartier, et de permettre d'engager un processus fort de transformation urbaine.

DEMOLITIONS		
OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	DETAIL
Quartier Amont-Quentin - démolition tranche 1	Presqu'île Habitat	Démolition de 104 logements (2 bâtiments)
Quartier Amont-Quentin - démolition tranche 2	Presqu'île Habitat	Démolition de 120 logements (3 bâtiments) + bâtiment La Grange
Quartier Amont-Quentin - démolition tranche 3	Presqu'île Habitat	Démolition de 80 logements (2 bâtiments)
Quartier Amont-Quentin - démolition tranche 4	Presqu'île Habitat	Démolition de 110 logements (1 bâtiment)

La dernière tranche, relative au bâtiment Alsace, n'est pas valorisée. En effet la destination du terrain libéré par cette démolition n'est pas aujourd'hui déterminée. Cette potentielle valorisation devra être déterminée au plus tard à la demande d'engagement, et définitive au stade de la demande d'acompte conformément au règlement financier en vigueur.

Reconstitution de l'offre

La reconstitution de l'offre est réalisée principalement en dehors de la ZUS, et notamment dans le centre ancien, dans les secteurs d'extension urbaine et dans le quartier créé par la ZAC de centre urbain, afin de favoriser la mixité sociale. Cette volonté crée des contraintes non négligeables liées au coût du foncier, mais aussi aux délais d'opération.

Conformément à la demande du comité d'engagement de l'agence, lors de l'examen du dossier le 17 novembre 2005 et compte tenu de l'intervention à titre tout à fait exceptionnel de l'Agence sur la place Carnot, le programme d'aménagement de ce secteur devra comprendre au moins 30% de logements locatifs sociaux et un minimum de 80 logements.

Presqu'île Habitat a réactualisé la reconstitution de l'offre afin qu'elle soit la mieux adaptée possible au calendrier de réalisation, en privilégiant le positionnement de PLUS-CD dans les opérations les plus rapides à engager. La suppression de l'opération Tôt Margannes, en raison du lancement tardif d'une procédure de ZAC, a fait l'objet d'un repositionnement du nombre de logements concernés par densification des opérations du même type prévues à la convention.

Cette évolution ainsi que l'actualisation des montants et le travail effectué sur les dépassements de charge foncière ont entraîné une évolution des plans de financement de l'ensemble des opérations. Ce redéploiement est sans incidence sur la répartition des logements en ZUS et hors ZUS.

L'évolution de la répartition du nombre de logements est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	logements prévus	MAQUETTE AVENANT 2009			AVENANT 2011		
		PLUS	PLUS CD		PLUS	PLUS CD	
Construction PLUS-CD - ZUS Maupas -Terrain Simon	26	-	26	26	-	26	26
Construction PLUS-CD - Octeville bourg -Terrain Elf	6	-	6	6	-	6	6
Construction PLUS-CD - ZUS Provinces- Hts de Quincampoix	30	-	30	30	-	30	30
OPR - Construction PLUS-CD - Amont-Quentin - Phase 1	28	-	28	28	-	28	28
OPR - Construction PLUS-CD - Amont-Quentin - Phase 2	14	-	14	14	-	14	14
OPR - Construction PLUS-CD - Amont-Quentin - Phase 3	33	-	33	33	-	33	33
OPR - Construction PLUS - commune de Tourlaville - Croix Morel	28	28		28	28		28
Construction PLUS-CD - centre-ville - Impasse Tellier	11	-	11	11	-	11	11
Construction PLUS-CD et PLUS - ZAC des Bassins - Carnot / Bassin	80	40	40	80	40	40	80
Construction PLUS-CD et PLUS - Octeville bourg - Blanc Ruisseau	25	12	13	25	5	24	29
Construction PLUS-CD et PLUS - Monturbet	25	12	13	25	24	-	24
Acquisition-amélioration - PLUS-CD - La Glacière -14 Rue Lucet	1	-	1	1	-	1	1
Acquisition-amélioration - PLUS-CD - Cherbourg - 52 Avenue de Paris	1	-	1	1	-	1	1
Acquisition-amélioration - PLUS-CD - axe prioritaire OPAH - Abbaye	5	-	5	5	-	5	5
OPR - Acquisition-amélioration - PLUS-CD - axe prioritaire OPAH - Onglet / Dunant	17	-	17	17	-	19	19
Construction PLUS - Equeurdeville Noires Mares	10	10		10	12		12
Construction PLUS - Equeurdeville Tôt Sud Margannes	7	7		7	-		-
Construction PLUS - La Glacière La Motterie	10	10		10	10		10
Construction PLUS - La Glacière La Saillanderie	20	20		20	20		20
Acquisition-amélioration - PLUS - 8 rue de l'Orléanais	16	16		16	16		16
Acquisition-amélioration - PLUS-CD - presbytère 175 av. de Paris	6	-	6	6	-	6	6
Sous Total 2 CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX	399	155	244	399	155	244	399

La localisation des opérations de reconstitution de l'offre est précisée en annexe D.

Reconstitution ou création de l'offre locative sociale (PLUS, PLUS-CD) :

399 logements sont recréés, dont :

75 sur le site de démolition

53 hors site de démolition mais dans la ZUS des Provinces

271 hors ZUS des Provinces

Comparaison de la situation au regard de la règle des 50% minimum hors site :

localisation	convention	%	avenant	%
ZUS Provinces	105	26%	128	32%
Hors ZUS Provinces	294	74%	271	68%

La répartition des reconstructions et les taux de subvention (hors surcharge foncière) sur la base de laquelle a été établi le plan de financement, sont les suivants :

244 PLUS-CD 17%

155 PLUS 5%

Modalités de calcul de la surcharge foncière

Le calcul de la surcharge foncière est réalisé suivant les modalités fixées par la circulaire ANRU du 15 novembre 2005, et intègre les coûts relatifs au foncier, aux travaux de VRD, ainsi qu'à des surcoûts exceptionnels le cas échéant.

Le détail de cette affectation est précisé en commentaire ci-dessous dans le détail de l'évolution de l'annexe financière de la convention.

La liquidation des surcharges foncières s'effectuera conformément aux dispositions de la circulaire ANRU consacrée à la prise en compte de la surcharge foncière, et notamment son article 1-b, précisant l'obligation de justifier de la difficulté d'équilibre de l'opération concernée.

Réhabilitations, AQS, résidentialisations

Les logements réalisés par Presqu'île Habitat notamment sur le site de démolition, ainsi que les réhabilitations lourdes réalisées par les trois bailleurs, font l'objet d'une exigence particulière en terme de respect de l'environnement, et particulièrement de maîtrise de l'énergie. L'un des objectifs majeurs est de favoriser une réduction des charges locatives. Des éléments complémentaires sont précisés dans l'annexe 1R.

Enfin, Presqu'île Habitat s'engage dans une démarche de résidentialisation intégrant la mise en place de conteneurs enterrés dans le cadre de la restructuration des pieds d'immeubles, sur les îlots Nivernais, Bassigny, Gentianes, cité Leclerc et Front de mer.

L'évolution du projet de résidentialisation initialement envisagée dans le secteur Bassigny est liée au choix de privilégier un traitement des entrées d'immeuble intégrant les conteneurs et la valorisation des cheminements, plutôt qu'un aménagement global du pourtour des bâtiments concernés. Cette évolution est également liée à l'absence d'aménagements des espaces publics hors îlot Nivernais, suite à l'étude stratégique des Provinces.

Les autres points du sous-article 4.1 restent inchangés.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

FAMILLE 1 : synthèse

FAMILLE 1	nombre de logements	base de financement	subvention ANRU
convention avant avenant	414	10 657 900 €	8 228 531 €
convention après avenant	414	7 231 141 €	6 394 426 €
différence	0-	3 426 759 €	- 1 834 105 €

FAMILLE 1 : détail

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
1	Quartier Amont-Quentin - démolition tranche 1	Presqu'île Habitat	1 657 900 €	1 536 400 €	93%		2005	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
1	Quartier Amont-Quentin - démolition tranche 1	Presqu'île Habitat	1 291 980 €	1 150 500 €	89%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2005	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
1	Quartier Amont-Quentin - démolition tranche 2	Presqu'île Habitat	2 500 000 €	1 576 612 €	63%		2007	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
1	Quartier Amont-Quentin - démolition tranche 2	Presqu'île Habitat	1 796 868 €	1 556 544 €	87%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
1	Quartier Amont-Quentin - démolition tranche 3	Presqu'île Habitat	2 000 000 €	1 158 837 €	58%		2007	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
1	Quartier Amont-Quentin - démolition tranche 3	Presqu'île Habitat	1 468 646 €	1 158 836 €	79%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
1	Quartier Amont-Quentin - démolition tranche 4	Presqu'île Habitat	4 500 000 €	3 956 682 €	88%		2012	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
1	Quartier Amont-Quentin - démolition tranche 4	Presqu'île Habitat	2 673 646 €	2 528 545 €	95%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2012	1

FAMILLE 2 : synthèse

FAMILLE 2	nombre de logements	base de financement	subvention ANRU
convention avant avenant	399	61 324 739 €	8 366 205 €
convention après avenant	399	59 669 520 €	7 833 447 € dont 2 480 024 € au titre de la surcharge foncière
différence	0 -	1 655 220 €	- 532 758 € non redéployables

FAMILLE 2 : détail

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD - ZUS Maupas -Terrain Simon	Presqu'île Habitat	2 497 677 €	355 528 €	14%		2005	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD - ZUS Maupas -Terrain Simon	Presqu'île Habitat	2 336 585 €	350 151 €	15%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2005	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD - Octeville bourg -Terrain Elf	Presqu'île Habitat	671 455 €	134 501 €	20%		2006	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD - Octeville bourg -Terrain Elf	Presqu'île Habitat	645 313 €	139 201 €	22%	actualisation des coûts, modification du plan de financement 40 888 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2006	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD - ZUS Provinces- Hts de Quincampoix	Presqu'île Habitat	3 742 210 €	479 191 €	13%		2007	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD - ZUS Provinces- Hts de Quincampoix	Presqu'île Habitat	3 761 467 €	474 392 €	13%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	OPR - Construction PLUS-CD - Amont-Quentin - Phase 1	Presqu'île Habitat	4 605 162 €	855 647 €	19%		2009	1
2	OPR - Construction PLUS-CD - Amont-Quentin - Phase 2	Presqu'île Habitat	2 319 119 €	430 896 €	19%		2009	1
2	OPR - Construction PLUS-CD - Amont-Quentin - Phase 3	Presqu'île Habitat	5 631 726 €	1 046 385 €	19%		2009	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	OPR - Construction PLUS-CD - Amont-Quentin - trois phases	Presqu'île Habitat	12 276 457 €	2 057 664 €	17%	actualisation des coûts, fusion des trois phases, modification du plan de financement 571 570 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2009	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	OPR - Construction PLUS - commune de Tourlaville - Croix Morel	Presqu'île Habitat	3 603 165 €	261 347 €	7%		2009	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	OPR - Construction PLUS - commune de Tourlaville - Croix Morel	Presqu'île Habitat	3 600 000 €	329 076 €	9%	actualisation des coûts, modification du plan de financement 155 831 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2009	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD - centre-ville - Impasse Tellier	Presqu'île Habitat	1 509 743 €	267 738 €	18%		2008	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD - centre-ville - Impasse Tellier	Presqu'île Habitat	1 449 329 €	234 262 €	16%	actualisation des coûts, modification du plan de financement 49 464 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2008	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD et PLUS - ZAC des Bassins - Carnot / Bassin	Presqu'île Habitat	14 102 276 €	1 972 506 €	14%		2010	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD et PLUS - ZAC des Bassins - Carnot / Bassin	Presqu'île Habitat	12 540 290 €	1 535 079 €	12%	actualisation des coûts, modification du plan de financement 525 000 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2010	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD et PLUS - Octeville bourg - Blanc Ruisseau	Presqu'île Habitat	3 766 000 €	453 092 €	12%		2010	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD et PLUS - Octeville bourg - Blanc Ruisseau	Presqu'île Habitat	4 577 000 €	781 816 €	17%	actualisation des coûts, modification du plan de financement, augmentation du nombre de logements, nouvelle répartition PLUS-PLUS CD 203 687 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2010	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD et PLUS - Monturbet	Presqu'île Habitat	3 956 250 €	523 717 €	13%		2011	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS-CD et PLUS - Monturbet	Presqu'île Habitat	4 051 539 €	313 217 €	8%	actualisation des coûts, modification du plan de financement, augmentation du nombre de logements, nouvelle répartition PLUS-PLUS CD : uniquement PLUS 160 849 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2011	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Acquisition-amélioration - PLUS-CD - La Glacière -14 Rue Lucet	Presqu'île Habitat	117 861 €	32 922 €	28%		2004	
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Acquisition-amélioration - PLUS-CD - La Glacière -14 Rue Lucet	Presqu'île Habitat	117 829 €	29 337 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement 14 245 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2004	

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Acquisition-amélioration - PLUS-CD - Cherbourg - 52 Avenue de Paris	Presqu'île Habitat	124 983 €	19 516 €	16%		2004	
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Acquisition-amélioration - PLUS-CD - Cherbourg - 52 Avenue de Paris	Presqu'île Habitat	124 982 €	19 516 €	16%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2004	

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Acquisition-amélioration - PLUS-CD - axe prioritaire OPAH - Abbaye	Presqu'île Habitat	913 740 €	214 388 €	23%		2007	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Acquisition-amélioration - PLUS-CD - axe prioritaire OPAH - Abbaye	Presqu'île Habitat	884 602 €	122 104 €	14%	actualisation des coûts, modification du plan de financement 53 766 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2007	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	OPR - Acquisition-amélioration - PLUS-CD - axe prioritaire OPAH - Onglet / Dunant	Presqu'île Habitat	2 755 500 €	501 695 €	18%		2009	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	OPR - Acquisition-amélioration - PLUS-CD - axe prioritaire OPAH - Onglet / Dunant	Presqu'île Habitat	3 082 443 €	567 063 €	18%	actualisation des coûts, modification du plan de financement 246 338 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2009	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS - Equeurdreville Noires Mares	Presqu'île Habitat	1 856 400 €	114 956 €	6%		2010	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS - Equeurdreville Noires Mares	Presqu'île Habitat	2 150 000 €	276 073 €	13%	actualisation des coûts, modification du plan de financement 207 422 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2010	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS - Equeurdreville Tôl Sud Margannes	Presqu'île Habitat	1 107 750 €	62 217 €	6%		2011	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS - Equeurdreville Tôl Sud Margannes	Presqu'île Habitat				opération supprimée		

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS - La Glacerie La Motterie	Presqu'île Habitat	1 481 000 €	119 940 €	8%		2011	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS - La Glacerie La Motterie	Presqu'île Habitat	1 541 914 €	160 102 €	10%	actualisation des coûts, modification du plan de financement 98 880 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2011	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS - La Glacerie La Saillanderie	Presqu'île Habitat	2 918 665 €	253 886 €	9%		2009	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Construction PLUS - La Glacerie La Saillanderie	Presqu'île Habitat	2 858 257 €	280 430 €	10%	actualisation des coûts, modification du plan de financement 152 085 € de subvention ANRU prévus au titre de la surcharge foncière	2009	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Acquisition-amélioration - PLUS - 8 rue de l'Orléanais	Presqu'île Habitat	2 500 000 €	110 545 €	4%		2012	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Acquisition-amélioration - PLUS - 8 rue de l'Orléanais	Presqu'île Habitat	2 684 912 €	90 733 €	3%	actualisation des coûts, modification du plan de financement, augmentation du nombre de logements	2012	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Acquisition-amélioration - PLUS-CD - presbytère 175 av. de Paris	Presqu'île Habitat	1 144 057 €	155 592 €	14%		2012	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
2	Acquisition-amélioration - PLUS-CD - presbytère 175 av. de Paris	Presqu'île Habitat	986 600 €	73 230 €	7%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2012	1

FAMILLE 5 : synthèse

FAMILLE 5	nombre de logements	base de financement	subvention ANRU
convention avant avenant	2 994	24 904 393 €	5 016 119 €
convention après avenant	2 993	20 788 852 €	4 896 281 €
différence	-1	4 115 541 €	- 119 838 €

FAMILLE 5 : détail

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Les 3 Tours	Presqu'île Habitat	661 953 €	98 208 €	15%		2007	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Les 3 Tours	Presqu'île Habitat	581 941 €	145 485 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	OPR - Article 6 - Réhabilitation Convents	Presqu'île Habitat	1 793 289 €	390 777 €	22%		2009	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	OPR - Article 6 - Réhabilitation Convents	Presqu'île Habitat	1 587 666 €	398 507 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2009	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Cité Leclerc	Presqu'île Habitat	1 123 320 €	254 229 €	23%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Cité Leclerc	Presqu'île Habitat	581 383 €	145 346 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Vosges Roule Fougères Metz	Presqu'île Habitat	533 002 €	133 250 €	25%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Vosges Roule Fougères Metz	Presqu'île Habitat	444 689 €	111 172 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation 281 - Châtillonnais	Presqu'île Habitat	1 431 817 €	300 962 €	21%		2007	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation 281 - Châtillonnais	Presqu'île Habitat	942 001 €	235 500 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation 281 - îlot Nivernais (Normandie, Nivernais 2 à 6 et 8, Gâtinais, Orléanais 1 à 9)	Presqu'île Habitat	3 647 414 €	936 326 €	26%		2008	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation 281 - îlot Nivernais (Normandie, Nivernais 2 à 6 et 8, Gâtinais, Orléanais 1 à 9)	Presqu'île Habitat	3 491 510 €	872 878 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement (pm, 1 logement transformé en local médical)	2008	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation 281 - îlot Sancerrois (Sancerrois, Orléanais 2, 4, 6)	Presqu'île Habitat	2 757 450 €	642 052 €	23%		2007	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation 281 - îlot Sancerrois (Sancerrois, Orléanais 2, 4, 6)	Presqu'île Habitat	2 091 064 €	522 766 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	OPR - ZUS - Réhabilitation Provinces - Barrois/Woëvre	Presqu'île Habitat	3 690 905 €	725 000 €	20%		2009	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	OPR - ZUS - Réhabilitation Provinces - Barrois/Woëvre	Presqu'île Habitat	2 390 548 €	597 637 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2009	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Front de mer - H100	Presqu'île Habitat	583 474 €	132 307 €	23%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Front de mer - H100	Presqu'île Habitat	432 750 €	108 188 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Front de mer sauf H100	Presqu'île Habitat	2 762 201 €	626 350 €	23%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Front de mer sauf H100	Presqu'île Habitat	2 694 205 €	613 650 €	23%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Lecarpentier	Presqu'île Habitat	1 899 000 €	31 405 €	2%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Lecarpentier	Presqu'île Habitat	981 191 €	245 298 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Mézières	Presqu'île Habitat	30 296 €	6 870 €	23%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Mézières	Presqu'île Habitat	25 783 €	6 446 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Argonne/Bassigny	Presqu'île Habitat	237 148 €	51 214 €	22%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Argonne/Bassigny	Presqu'île Habitat	537 185 €	134 296 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	Article 6 - Réhabilitation Casino	Presqu'île Habitat	249 394 €	53 859 €	22%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	Article 6 - Réhabilitation Casino	Presqu'île Habitat	503 205 €	125 801 €	25%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	OPR - ZUS - Réhabilitation Provinces - cité Gentianes	SEMIAC	1 359 030 €	339 757 €	25%		2009	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	OPR - ZUS - Réhabilitation Provinces - cité Gentianes	Presqu'île Habitat	1 359 030 €	339 757 €	25%	changement de maître d'ouvrage lié à la fusion Presqu'île - SEMIAC	2009	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Bélier et Balance	Cités Cherbougeois es	2 144 700 €	293 554 €	14%		2009	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
5	ZUS - Réhabilitation Provinces - Bélier et Balance	Cités Cherbougeois es	2 144 700 €	293 554 €	14%	PAS DE MODIFICATION	2009	1

FAMILLE 6 : synthèse

FAMILLE 6	nombre de logements	base de financement	subvention ANRU
convention avant avenant	496	1 755 181 €	877 591 €
convention après avenant	1 582	2 539 355 €	1 017 504 €
différence	1 086	784 174 €	139 913 €

FAMILLE 6 : détail

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
6	ZUS - îlot Bassigny - immeubles Presqu'île Habitat	Presqu'île Habitat	952 665 €	476 333 €	50%		2008	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
6	ZUS - îlot Bassigny	Presqu'île Habitat	385 662 €	33 055 €	9%	ligne éclatée : modification des coûts et du plan de financement	2009	2
6	ZUS - Front de mer	Presqu'île Habitat	1 055 000 €	498 613 €	47%	nouvelle ligne liée à l'éclatement de la ligne Bassigny	2009	2
6	ZUS - cité leclerc	Presqu'île Habitat	358 700 €	142 425 €	40%	nouvelle ligne liée à l'éclatement de la ligne Bassigny	2009	2

FAMILLE 7 : synthèse

FAMILLE 7	nombre de logements	base de financement	subvention ANRU
convention avant avenant	2 790	7 110 195 €	2 501 201 €
convention après avenant	2 789	6 727 708 €	3 308 309 €
différence	-1	- 382 487 €	807 109 €

FAMILLE 7 : détail

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - îlot Bassigny	Presqu'île Habitat	408 285 €	204 143 €	50%		2008	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - îlot Bassigny	Presqu'île Habitat	189 904 €	94 952 €	50%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2008	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - îlot Nivernais	Presqu'île Habitat	635 142 €	158 785 €	25%		2008	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - îlot Nivernais	Presqu'île Habitat	494 048 €	247 024 €	50%	actualisation des coûts, modification du plan de financement (pm, 1 logement transformé en local médical)	2008	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Provinces - 3 Tours	Presqu'île Habitat	451 986 €	84 466 €	19%		2007	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Provinces - 3 Tours	Presqu'île Habitat	486 567 €	243 284 €	50%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	OPR - Article 6 - AQS - Convents	Presqu'île Habitat	424 110 €	173 933 €	41%		2009	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	OPR - Article 6 - AQS - Convents	Presqu'île Habitat	308 885 €	150 000 €	49%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2009	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Provinces - Vosges Roule Fougères Metz	Presqu'île Habitat	808 451 €	211 749 €	26%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Provinces - Vosges Roule Fougères Metz	Presqu'île Habitat	775 836 €	387 918 €	50%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Avenue de Normandie	Presqu'île Habitat	184 660 €	83 746 €	45%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Avenue de Normandie	Presqu'île Habitat	318 631 €	159 812 €	50%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Provinces - Front de mer	Presqu'île Habitat	1 631 161 €	739 756 €	45%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Provinces - Front de mer	Presqu'île Habitat	1 600 000 €	770 036 €	48%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Provinces - Mézières	Presqu'île Habitat	30 296 €	13 740 €	45%		2009	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Provinces - Mézières	Presqu'île Habitat	15 335 €	7 612 €	50%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2009	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Lecarpentier	Presqu'île Habitat	379 800 €	62 810 €	17%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Lecarpentier	Presqu'île Habitat	403 157 €	180 000 €	45%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Provinces - Cité Leclerc	Presqu'île Habitat	1 105 923 €	266 940 €	24%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	ZUS - AQS - Provinces - Cité Leclerc	Presqu'île Habitat	1 026 249 €	513 125 €	50%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	Article 6 - AQS - Casino	Presqu'île Habitat	353 369 €	152 627 €	43%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	Article 6 - AQS - Casino	Presqu'île Habitat	361 167 €	180 583 €	50%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	OPR - ZUS - AQS - Woevre - Barrois	Presqu'île Habitat	526 292 €	263 146 €	50%		2009	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	OPR - ZUS - AQS - Woevre - Barrois	Presqu'île Habitat	577 208 €	288 604 €	50%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2009	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	OPR - ZUS - AQS - Cité Gentianes	SEMIAC	170 720 €	85 360 €	50%		2009	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
7	OPR - ZUS - AQS - Cité Gentianes	Presqu'île Habitat	170 720 €	85 360 €	50%	changement de maître d'ouvrage lié à la fusion Presqu'île - SEMIAC	2009	2

FAMILLE 8 : synthèse

FAMILLE 8	base de financement	subvention ANRU
convention avant avenant	14 510 474 €	4 471 929 €
convention après avenant	14 417 109 €	4 471 315 €
différence	- 93 366 €	- 614 €

FAMILLE 8 : détail

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - Bassigny espaces verts	Ville de Cherbourg-Octeville	240 470 €	72 141 €	30%	PAS DE MODIFICATION	2005	1
8	ZUS - espace public - Bassigny voirie	Communauté urbaine de Cherbourg	96 989 €	43 645 €	45%		2005	1
8	ZUS - espace public - Amont-Quentin espaces verts	Ville de Cherbourg-Octeville	2 074 021 €	690 868 €	33%		2008	1
8	ZAC des Bassins - espace public Place traversante	SHEMA	4 711 200 €	706 680 €	15%		2007	2
8	ZUS - espace public - Nivernais espaces verts phase 2	Ville de Cherbourg-Octeville	784 000 €	274 400 €	35%		2009	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - Réseaux Amont-Quentin suite aux démolitions	Communauté urbaine de Cherbourg	1 100 000 €	495 000 €	45%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - Réseaux Amont-Quentin suite aux démolitions	Communauté urbaine de Cherbourg	935 273 €	420 873 €	45%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - Avenue de Normandie VRD	Communauté urbaine de Cherbourg	1 905 642 €	857 539 €	45%		2009	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - Avenue de Normandie VRD	Communauté urbaine de Cherbourg	2 115 587 €	952 014 €	45%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2009	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - av. Normandie espaces verts	Ville de Cherbourg-Octeville	416 728 €	145 855 €	35%		2009	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - av. Normandie espaces verts	Ville de Cherbourg-Octeville	458 224 €	145 855 €	32%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2009	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - Nivernais espaces verts phase 1	Ville de Cherbourg-Octeville	297 825 €	104 239 €	35%		2008	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - Nivernais espaces verts phase 1	Ville de Cherbourg-Octeville	103 694 €	36 293 €	35%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2008	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - Nivernais voirie phase 1	Communauté urbaine de Cherbourg	239 744 €	107 885 €	45%		2008	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - Nivernais voirie phase 1	Communauté urbaine de Cherbourg	162 959 €	72 718 €	45%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2008	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - Hauts de Quincampoix	Ville de Cherbourg-Octeville	69 630 €	24 370 €	35%		2008	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - Hauts de Quincampoix	Ville de Cherbourg-Octeville	56 281 €	19 699 €	35%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2008	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - parc Mendès-France	Ville de Cherbourg-Octeville	921 120 €	205 410 €	22%		2009	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - parc Mendès-France	Ville de Cherbourg-Octeville	993 737 €	278 027 €	28%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2009	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - Nivernais VRD phase 2	Communauté urbaine de Cherbourg	300 000 €	135 000 €	45%		2009	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - espace public - Nivernais VRD phase 2	Communauté urbaine de Cherbourg	166 841 €	75 078 €	45%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2009	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
9	ZUS - Voirie Amont-Quentin suite aux démolitions	Communauté urbaine de Cherbourg	1 353 105 €	608 897 €	45%		2010	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
8	ZUS - Voirie Amont-Quentin suite aux démolitions	Communauté urbaine de Cherbourg	1 517 832 €	683 024 €	45%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2010	1

FAMILLE 9 : synthèse

FAMILLE 9	base de financement	subvention ANRU
convention avant avenant	5 322 574 €	1 642 198 €
convention après avenant	5 322 574 €	1 642 198 €
différence	- €	- €

FAMILLE 9 : détail

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
9	ZUS du Maupas - Construction crèche Petits Marmots	Ville de Cherbourg-Octeville	420 589 €	116 503 €	28%	PAS DE MODIFICATION CONCERNANT LA FAMILLE 9	2007	1
9	ZUS des Provinces - Pôle socio-culturel de l'Amont-Quentin	Ville de Cherbourg-Octeville	1 266 000 €	443 100 €	35%		2007	1
9	ZUS et ZEP - Réhabilitation groupes scolaires	Ville de Cherbourg-Octeville	1 628 000 €	569 800 €	35%		2007	1
9	ZUS des Provinces - Restructuration Espace social des Provinces	Ville de Cherbourg-Octeville	672 985 €	235 545 €	35%		2007	1
9	ZUS des Provinces - Pôle d'art contemporain	Ville de Cherbourg-Octeville	950 000 €	142 500 €	15%		2007	2
9	ZUS des Provinces - Réhabilitation de la bibliothèque annexe	Ville de Cherbourg-Octeville	150 000 €	52 500 €	35%		2009	1
9	ZUS des Provinces - Démolition ex-école maternelle	Ville de Cherbourg-Octeville	100 000 €	35 000 €	35%		2008	2
9	ZUS des Provinces - Accessibilité école Baquesne	Ville de Cherbourg-Octeville	135 000 €	47 250 €	35%		2007	1

FAMILLE 12 : synthèse

FAMILLE 12	base de financement	subvention ANRU
convention avant avenant	4 206 402 €	2 050 535 €
convention après avenant	4 415 981 €	2 050 535 €
différence	209 580 €	- €

FAMILLE 12 : détail

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	Equipe projet bailleur 1	Presqu'île Habitat	879 422 €	439 711 €	50%		2004	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	Equipe projet bailleur 1	Presqu'île Habitat	977 151 €	439 711 €	45%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2004	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	Equipe projet bailleur 2	Presqu'île Habitat	149 625 €	29 925 €	20%		2006	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	Equipe projet bailleur 2	Presqu'île Habitat	279 750 €	29 925 €	11%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2006	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	AMO Amont-Quentin	Presqu'île Habitat	187 431 €	93 716 €	50%		2005	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	AMO Amont-Quentin	Presqu'île Habitat	169 157 €	93 716 €	55%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2005	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	chargée de mission C.U.C.	Communauté urbaine de Cherbourg	300 000 €	150 000 €	50%		2006	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	chargée de mission C.U.C.	Communauté urbaine de Cherbourg	300 000 €	150 000 €	50%	augmentation de la durée de prise en charge de la mission de 12 mois	2006	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	étude résidentialisation	Ville de Cherbourg-Octeville	70 000 €	35 000 €	50%		2006	2
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	étude résidentialisation	Ville de Cherbourg-Octeville	22 506 €	11 253 €	50%	actualisation des coûts, modification du plan de financement	2006	2

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	coordonnateur interne Ville	Ville de Cherbourg-Octeville	135 000 €	67 500 €	50%		2007	1
Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	coordonnateur interne Ville	Ville de Cherbourg-Octeville	182 494 €	91 247 €	50%	actualisation des coûts, modification du plan de financement, augmentation de la durée de prise en charge de la mission de 12 mois	2007	1

Famille	Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
12	maîtrise d'œuvre urbaine contrat 1	Communauté urbaine de Cherbourg	413 680 €	206 840 €	50%	PAS DE MODIFICATION	2004	2
12	AMO opérationnelle	Communauté urbaine de Cherbourg	177 142 €	88 571 €	50%		2004	2
12	maîtrise d'œuvre urbaine contrat 2	Communauté urbaine de Cherbourg	398 195 €	199 098 €	50%		2005	2
12	OPC urbain	Communauté urbaine de Cherbourg	612 900 €	306 450 €	50%		2007	1
12	étude quartier des Provinces	Communauté urbaine de Cherbourg	95 371 €	47 686 €	50%		2006	2
12	conduite du projet et études diverses	Communauté urbaine de Cherbourg	250 000 €	117 221 €	47%		2009	2
12	Sécurisation du chantier de démolition	Presqu'île Habitat	537 635 €	268 818 €	50%		2005	2

TOUTES FAMILLES : SYNTHÈSE

	base de financement			subvention ANRU			détail du redéploiement	
	avant avenant	après avenant	différence	avant avenant	après avenant	différence	économie redéployable	redéploiement
famille 1	10 657 900 €	7 231 141 €	- 3 426 759 €	8 228 531 €	6 394 426 €	- 1 834 105 €	917 053 €	- €
famille 2	61 324 739 €	59 669 520 €	- 1 655 220 €	8 366 205 €	7 833 447 €	- 532 758 €	- €	- €
famille 5	24 904 393 €	20 788 852 €	- 4 115 541 €	5 016 119 €	4 896 281 €	- 119 838 €	29 969 €	- €
famille 6	1 755 181 €	2 539 355 €	784 174 €	877 591 €	1 017 504 €	139 913 €	- €	139 913 €
famille 7	7 110 195 €	6 727 708 €	- 382 487 €	2 501 201 €	3 308 309 €	807 109 €	- €	807 109 €
famille 8	14 510 474 €	14 417 109 €	- 93 366 €	4 471 929 €	4 471 315 €	- 614 €	- €	- €
famille 9	5 322 574 €	5 322 574 €	- €	1 642 198 €	1 642 198 €	- €	- €	- €
famille 12	4 206 402 €	4 415 981 €	209 580 €	2 050 535 €	2 050 535 €	- €	- €	- €
TOTAL	129 791 858 €	121 112 239 €	- 8 679 619 €	33 154 308 €	31 614 015 €	- 1 540 293 €	947 022 €	947 022 €

Seules les économies réalisées sur les familles 1 et 5 sont redéployables partiellement ,et donc redéployées conformément au règlement en vigueur.

Article 5.4 : L'article 9 du titre IV de la convention « Le plan de Relogement » est annulé et remplacé par l'article 9 « Le relogement des ménages concernés par les opérations de démolition» ainsi rédigé:

« Conformément au règlement général de l'ANRU et à la stratégie de relogement figurant au projet qui traduit une politique de peuplement de l'ensemble des partenaires locaux du projet (Cf Annexe 1), la ville de Cherbourg-Octeville, la communauté urbaine de Cherbourg et les maîtres d'ouvrage concernés et tout particulièrement les bailleurs sociaux s'engagent :

- à assurer des relogements de qualité prenant en compte les besoins et objectifs de maîtrise des restes à charge des ménages concernés par les opérations de démolition conformément aux éléments indiqués au règlement général (Titre II- 1.1.3);
- à signer et à transmettre dans un délai de 6 mois la charte partenariale de relogement (principes et conditions des relogements, engagements de chaque partenaire, nature et localisation de l'offre de relogement, modalités d'accompagnement des ménages relogés, modalités de suivi des relogements....)
- à conduire le plan de relogement lié à chaque opération de démolition

Une charte d'accompagnement social et de relogement a été signée pour les trois premières tranches de démolition (relogement achevé).

Une seconde charte complémentaire est en cours de signature pour la dernière tranche de démolition (relogement en cours).

Article 5.5 : les sous-articles de l'article 15 du titre VI « les avenants à la convention », 15-1 « Avenants » et 15-2 « Avenants simplifiés » sont annulés et remplacés par les articles 15, 15-1 et 15-2 ainsi rédigés :

La gestion de l'évolution du projet de rénovation urbaine doit se faire dans le respect de la présente convention.

Les conclusions des points d'étape ainsi que les conclusions tirées de l'analyse du non respect de certains engagements visés à l'article 16 ci-dessous, peuvent donner lieu à un avenant.

Pour pouvoir gérer les évolutions du projet de rénovation urbaine, les maîtres d'ouvrage ont la possibilité de mettre en œuvre la fongibilité au sein d'une même opération financière, dans les conditions définies par le règlement comptable et financier de l'Agence.

Toutes les évolutions ne pouvant être gérées dans le cadre de la fongibilité donnent lieu à des avenants présentés par les porteurs de projet. Ces avenants sont soit du niveau national avec un examen en comité d'engagement, soit du niveau local sans examen en comité d'engagement et avec une signature déléguée au délégué territorial de l'Agence.

Les mouvements opérés par fongibilité sont obligatoirement régularisés dans l'élaboration du tableau financier du premier avenant qui suit l'exercice de la fongibilité.

La part de crédits affectés à une opération financière qui reste disponible à l'issue de l'engagement de toutes les opérations physiques qui la composent, lorsqu'il n'est plus possible d'exercer la fongibilité, doit obligatoirement être libérée d'affectation.

15-1-Avenants nationaux

Toute modification de programme ou de calendrier qui déséquilibre l'économie générale du projet de rénovation urbaine au regard de ses fondamentaux définis dans le règlement, général de l'Agence nécessite la signature d'un avenant national. Par instruction le directeur général de l'Agence précise aux délégués territoriaux de l'Agence d'une part, ce qui constitue les fondamentaux des projets et d'autre

part, le mode d'analyse pour apprécier l'atteinte à l'économie générale du projet de rénovation urbaine au regard de ces fondamentaux.

Une demande de retour sur une convention, de plus de 50% des économies constatées sur cette même convention, requiert l'instruction d'un avenant national.

Ces avenants sont, sauf exception notamment pour les avenants prévus dans la convention initiale, proposés lors des points d'étape à 2 et 4 ans. Ils sont instruits comme les projets initiaux et signés par tous les signataires de la convention pluriannuelle.

15-2 – Avenants locaux

Lorsqu'une modification de programme ou de calendrier ne déséquilibre pas l'économie générale du projet de rénovation urbaine au regard de ses fondamentaux définis dans le règlement général de l'Agence, la modification peut faire l'objet d'un avenant local.

Un avenant local peut redéployer les économies de subvention constatées sur des opérations, quelle que soit l'origine de l'économie. Les économies constatées sont réutilisables à 50 % au plus sur la convention, le reste est désaffecté de la convention et redéployable au niveau national sur décision du conseil d'administration de l'Agence. Ces avenants locaux sont signés par le délégué territorial de l'Agence ainsi que par le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage concernés par l'objet de l'avenant et les financeurs signataires de la convention initiale qui voient leurs financements modifiés par ces avenants. Ces derniers sont instruits en application d'instructions fixées par le directeur général de l'Agence dont il est rendu compte au conseil d'administration de l'Agence ».

Article 5.6 : L'article 16-1 du titre VI « Respect du programme » est modifié comme suit :

La phrase « Toute modification, non autorisée par un avenant ou un avenant simplifié, du programme déclenche la procédure décrite au paragraphe 16-2. » est remplacée par :

« Toute modification, non autorisée par un avenant ***national*** ou un avenant ***local***, du programme déclenche la procédure décrite au paragraphe 16-2. »

Article 5.7 : L'article 16-2 du titre VI « Procédures mises en œuvre et suites données » est modifié comme suit :

« [...] Le Conseil d'Administration, ou par délégation le directeur général, statue sur le rapport du délégué territorial de l'Agence. Il peut décider :

- ***le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels***

- la requalification du taux de subvention prévu dans la présente convention qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des subventions ;
- la réduction du taux ou du plafond de subventions attribuées au maître d'ouvrage concerné, même si celles-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné lieu au constat qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des subventions ;
- le réexamen de la convention et la signature éventuelle d'un avenant ;
- la suspension, voire la résiliation de la convention.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires de la convention ».

Article 6 : Date d'effet et mesure d'ordre

Le présent avenant prend effet à compter de la date apposée ci-après par le dernier signataire.
Les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables.

Article 7 : Annexes

Liste des annexes modifiées

Annexe 1 : Tableau financier de l'avenant

Le code couleur du tableau financier est le suivant :

- ligne rouge : opération modifiée
- ligne verte : opération supprimée
- ligne bleue : opération nouvelle

Annexe D : Localisation de l'offre en logement social

Annexe E : Diversification de l'offre de logement

Le présent avenant est établi en 10 exemplaires originaux.

Signé à Cherbourg-Octeville le 30 juin 2011

<p>Le Délégué Territorial de l'Agence nationale de Rénovation urbaine, Préfet de la Manche</p> <p></p> <p>Jean-Pierre LAFLAQUIERE</p>	<p>Le Président de la Communauté urbaine de Cherbourg</p> <p></p> <p>Bernard CAZENEUVE</p>
<p>La Directrice Régionale De la Caisse des Dépôts et Consignations</p> <p></p> <p>Florence MAS</p>	<p>Le Maire de Cherbourg-Octeville,</p> <p></p> <p>Bernard CAZENEUVE</p>
<p>Le Président de la Région Basse-Normandie</p> <p></p> <p>Laurent BEAUVAIS</p>	<p>Le Président de la Foncière Logement</p> <p></p> <p>Bruno LUCAS</p>
<p>La Directrice Générale de Presqu'île Habitat</p> <p></p> <p>Jacqueline BISSON</p> <p></p>	<p>Le Président Directeur Général de la SA HLM Cités cherbourgeoises</p> <p></p> <p>Jean LEROUVREUR</p> <p></p>
<p>Le Directeur Général de la SHEMA</p> <p></p> <p>SHEMA S.A. d'Economie Mixte au capital de 5 926 311 € Bureaux : 13 avenue de Cambridge - CITIS Correspondance : BP 7 - 14201 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX Tél. 02 31 46 91 40 - Tél. 02 31 46 91 41 Siret 852 829 811 00038 - APE 7112B</p>	